

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE D'ALGERIE

**EU-MED COOPERATION TO FOSTER INNOVATION AND EXPLOITATION IN THE
AGRO-FOOD DOMAIN**



**INVESTISSEMENT, TRANSFERTS TECHNOLOGIQUE ET
INNOVATION EN ALGERIE :
LE CADRE INSTITUTIONNEL**

Document préparé pour le Help Desk du projet CINEA

Mr. FERRAH ALI

Introduction

L'Algérie dispose d'un dispositif institutionnel et réglementaire contribuant à la création des entreprises innovantes, au développement des activités d'innovation et au transfert technologique vers le marché. La matrice institutionnelle se compose de plusieurs dispositifs, à savoir

- Les institutions nationales de régulation.
- Les institutions d'enregistrement et de représentation légale.
- Les dispositifs d'appui et d'aide publique à la promotion de l'investissement et à la création-développement des entreprises.
- Les dispositifs des services et d'appui aux entreprises.
- Les banques et les institutions d'investissement.
- Les dispositifs d'Assurance et de couvertures des risques.
- Les centres et les institutions de Recherche-développement.
- Les organisations d'Expertise, de Consulting et d'Etudes.
- Les organisations professionnelles et corporatistes.

1 - LES INSTITUTIONS NATIONALES DE REGULATION

A l'échelle nationale les Ministères sont chargés de la mise en œuvre des politiques de développement sectorielles (Agriculture, industrie, recherche et développement technologique, finances...etc.).

1.1 - Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche (MADRP)

Le MADRP est chargé de la mise en œuvre de la politique du développement de l'agriculture, du développement rural et de la pêche en Algérie. Le MADRP y intervient par plusieurs directions dont :

- [La Direction générale des Forêts \(DGF\)](#).
- La Direction de la formation, de la recherche et de la vulgarisation (DFRV).
- La Direction de la Programmation des Investissements et des Etudes Economiques (DPIEE) : assure notamment la gestion des aides publiques pour le développement des investissements dans l'agriculture à travers le [Fonds National pour le Développement de l'Investissement Agricole \(FNDIA\)](#) et le [Fonds de développement de la pêche et de l'aquaculture](#).

1-2 Direction générale de la recherche scientifique et du développement (DGRSDT)

La DGRSDT est l'organe suprême de la gouvernance et de la mise en œuvre de la politique de la recherche et du développement technologique en Algérie. La DGRSDT est sous la tutelle du [Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique](#). Elle est, entre autres, chargée d'assurer

- [La programmation de la Recherche, de l'Evaluation et de la Prospective](#)
- L'encadrement et la mise en œuvre des [politiques d'innovation et de développement technologique](#).
- Le financement de la recherche et la gestion du [Fonds national de la Recherche Scientifique et du développement technologique](#).

1-3 Ministère de l'Industrie et des Mines (MIMES)

Le MIMES implémente la politique industrielle en Algérie. Il a pour mission de développer la compétitivité industrielle, d'assurer le développement technologique et industriel et de promouvoir aussi bien les investissements que le tissu des PME. Le MIMES met à la disposition des investisseurs potentiels et des porteurs de projets des outils et des dispositifs de soutien aux projets industriels (Cf.):

- Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière ([ANIREF](#))
- Agence Nationale de Développement de la PME ([ANDPME](#))
- Agence Nationale pour le Développement des investissements ([ANDI](#))
- Institut National de la Propriété Industrielle ([INAPI](#))

Au titre de soutien financier au montage de projets et la création d'entreprise, le MIMES dispose du [Fonds de garantie des Crédits aux PME \(FGAR\)](#).

1.4- Ministère du commerce (MICO)

Le [MICO](#) est chargé de la régulation des activités commerciales nationales, du commerce extérieur et de la gouvernance de la qualité des produits en Algérie. Il y intervient à travers des agences et d'organisations sous tutelles, à savoir le Centre National des Registres du Commerce ([CNRC](#)), le Centre Algérien du Contrôle de la Qualité et de l'Emballage ([CACQUE](#)), l'Agence Algérienne de Promotion des Exportations ([ALGEX](#)) et la Chambre Algérienne du Commerce et de l'Industrie ([CACI](#)).

Au profit des entreprises le MICO met à disposition sur son site internet :

- [Un portail sur les textes réglementaires régissant le commerce en Algérie](#)
- [Des guides pratiques](#)
- [Un portail sur les procédures](#)

1.5 - Ministère de la Solidarité (MIS)

Le MIS met à la disposition des porteurs de projets son dispositif dédié à la création de Micro-entreprises à travers l'Agence Nationale de la Gestion des Micro Crédits ([ANGEM](#)) et un

« Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits - FGMMC », qui a pour mission de garantir les crédits accordés par les banques aux promoteurs ayant obtenu une notification des aides du dispositif.

1.6 - Ministères du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale (MTESS)

Le [MTESS](#) met en œuvre la politique nationale de l'emploi et de la sécurité sociale. Il pilote des agences fortement impliquées dans la couverture sociale des salariés et des non-salariés ([CNAS](#), [CASNOS](#),) ainsi que dans le soutien à la création des entreprises pour les jeunes ([ANSEJ](#)).

1.7 – Le Ministère des Finances (MIF)

Le MIF met en œuvre les politiques fiscales et douanières à travers, respectivement, la Direction générale des Impôts ([DGI](#)) et la Direction Générale des Douanes ([DGD](#)).

Le [régime fiscal](#) et la [réglementation fiscale](#) pour les entreprises sont disponibles sur le site de la DGI. Un guide pratique du contribuable peut être [téléchargé sur ce site](#).

En ce qui concerne le commerce extérieur, des guides d'orientation des entreprises sont disponibles :

- [Guide des avantages fiscaux douaniers](#)
- [Le guide fiscal de l'investisseur 2015](#).

2- LES INSTITUTIONS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRESENTATION LEGALE.

2.1- Centre national des registres de commerce (CNRC)

La création d'une entreprise est sujette à une procédure d'enregistrement au niveau du [CNRC](#). Celle-ci obéit à des modalités et des procédures qui sont consignées sur [le guide du Ministère du commerce](#). Un guide complet des formalités d'enregistrement au CNRC est aussi [disponible sur ce lien](#).

2.2 - Chambre Nationale d'Agriculture (CNA)

La [CNA](#) est l'institution de représentation légale de la profession agricole en Algérie. La [CNA](#) intervient au niveau des wilayate (Départements, « lands ») par le biais des [chambres d'Agriculture des Wilayate \(CAW\)](#) qui ont la charge de la coordination, de l'information et de l'échange entre les membres et entre ceux-ci et les institutions publiques ou privées dont les activités sont en rapport direct ou indirect avec l'agriculture.

La [CNA](#) est l'instance consultative des intérêts de la profession auprès des Pouvoirs publics. C'est la CNA qui délivre les cartes d'agriculteurs, l'équivalent des registres de commerce (CNRC).

2.3- Chambre national de l'artisanat et des métiers(CNAM)

La [CNAM](#) est l'institution de représentation légale des professions artisanales et des métiers en Algérie. La CNAM a pour charge d'assurer la coordination, l'information et l'échange entre les membres et entre ceux-ci et les institutions publiques ou privées dont les activités sont en rapport direct ou indirect avec les artisans.

La CNAM est l'instance consultative des intérêts de la corporation auprès des Pouvoirs publics. C'est la CNAM qui délivre les cartes d'artisans, l'équivalent des registres de commerce (CNRC) en Algérie.

3- LES DISPOSITIFS D'APPUI A LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT ET A LA CREATION-DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES.

Globalement, il existe en Algérie trois dispositifs de d'appui à la création d'entreprises. Il s'agit des dispositifs de [l'ANDI](#), de [l'ANSEJ](#) et de [l'ANGEM](#).

3.1 - Agence nationale de développement des investissements (ANDI).

L'ANDI assure l'accompagnement et le suivi des investisseurs au niveau de ses structures centrales et régionales; assure l'information, l'octroi d'incitations et d'avantages à l'investissement.

L'ANDI dispose d'un [guichet unique](#) pour les investisseurs potentiels permettant le suivi des investissements à travers la facilitation de l'accomplissement des formalités administratives relatives au lancement des projets de création d'entreprises.

Un guide complet de l'investisseur en Algérie a été produit par KPMG. Il est en libre téléchargement sur ce [lien](#).

3.2 - Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ)

L'ANSEJ est une agence publique qui accompagne les jeunes entrepreneurs durant toutes les étapes du projet de création d'entreprise. Ils seront conseillés dans le domaine économique, technique, législatif et réglementaire relatif à leur projet de création. La phase de validation du projet de création d'entreprise est assujettie à la soumission d'une étude technico-économique au Comité de Sélection, de Validation et de Financement des projets (CSVF). L'ANSEJ assure dans cette perspective :

- Des [formations](#) (Création d'entreprises, marketing, fiscalité, planification financière, comptabilité).
- Le financement du projet.
- L'octroi d'avantages d'établissement des PME (Franchise de TVA, bonification des taux d'intérêt des crédits...etc.).

Rappelons que le « [Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs](#) » est domicilié auprès de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ).

Toutes les informations nécessaires au processus d'adhésion au dispositif de l'ANSEJ sont disponibles sur le site de l'agence, à savoir :

- [L'inscription au dispositif ANSEJ](#)
- [Le guide de création d'entreprises pour les jeunes](#)
- [L'accompagnement des entreprises](#)

Des bases de données de [fiches techniques de projets](#) et un [simulateur de Business Plan](#) sont également accessibles via le Site internet de l'Agence.

3.3 - Agence Nationale de Gestion du Micro crédit (ANGEM)

Agence sous tutelle du MIS, [l'ANGEM](#) met à la disposition des porteurs de projets un dispositif dédié à la création de Micro-entreprises. Un « Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits (FGMMC)» est mobilisé pour garantir les crédits accordés par les banques aux promoteurs ayant obtenu une notification des aides du dispositif.

3.4 - Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement - PME (CGCI)

La CGCI est une agence publique de support à la création et le développement des PME par la facilitation de l'accès au crédit. La CGCI-PME a pour vocation de couvrir les risques attachés aux **crédits d'investissement** consentis aux PME. Son dispositif de garanti est une réponse aux préoccupations des différents acteurs économiques, partie prenante dans le processus de création et de développement des PME.

3.5 - Fonds de garantie des Crédits aux PME (FGAR)

Le Fonds de garantie des Crédits aux PME est créé par décret exécutif N° 02-373 du 11 novembre 2002. Le FGAR a pour principal objectif de faciliter l'accès aux financements bancaires à **moyen terme** afin de supporter le démarrage et l'expansion des PME, en accordant des garanties de crédits aux banques commerciales, afin de compléter le montage financier de projets d'entreprises viables et orientées vers la création et/ou le développement d'entreprises. La priorité est accordée aux PME [présentant des projets pertinents](#) notamment celles orientées vers l'innovation par la technologie ou le savoir-faire ainsi que celles dédiées à l'utilisation de ressources naturelles disponibles en Algérie.

4- LES DISPOSITIF DES SERVICES ET D'APPUI AUX ENTREPRISES.

4.1 - Agence nationale pour le développement de la PME (ANDPME)

[L'ANDPME](#) est une agence publique, fondée en 2005, chargée de la mise en œuvre de la politique nationale de développement de la petite et moyenne entreprise en Algérie. L'ANDPME a pour mission de :

- Mettre en œuvre le programme national de mise à niveau des PME et d'en assurer le suivi.
- Promouvoir l'expertise et le conseil en direction des PME.

Seules les **entreprises, établies depuis au moins 02 années et ayant une situation financière équilibrée**, sont éligibles.

L'ANDPME a développé, en partenariat avec la firme [OOREDOO](#), [un programme de soutien à la création de start-ups technologiques sous la forme d'un concours de Business plan](#). Les entreprises innovantes travaillant sur l'application des TIC aux activités agricoles et agroalimentaires peuvent y participer et accéder aux incubateurs mis en place.

4.2 - Agence nationale pour la valorisation de la recherche et du développement technologique (ANVREDET)

L'ANVREDET est une agence publique chargée de :

- D'identifier et sélectionner les résultats de la recherche à valoriser.
- De valoriser et d'assurer le transfert des nouvelles technologies vers le secteur socio-économique.
- De Soutenir et accompagner les idées innovantes.
- D'assurer la veille technologique.
- De développer et promouvoir la coopération et l'échange entre le secteur de la recherche et le secteur Socio-économique.

Dans cette optique, l'ANVREDET offre plusieurs prestations, à savoir :

- Accompagnement des idées innovantes et porteuses jusqu'à la mise en place de l'entreprise
- Assistance aux innovateurs dans la prise en charge des prestations relatives à la protection de la propriété intellectuelle, la réalisation de prototype, le développement du plan d'affaire, le partenariat et le montage financier

- Assurer les liens d'échange entre la recherche et les secteurs en matière de demande et d'offre en innovation.

4.3 - Institut National Algérien de la propriété Industrielle (INAPI).

L'INAPI a pour prérogatives légales la promotion et la protection de l'innovation et des produits locaux, la gestion de la propriété intellectuelle et industrielle ainsi que la promotion de l'innovation et du transfert des technologies. Il intervient sur tout ce qui a trait aux marques, aux indications géographiques, aux labels, aux Appellations d'origine et aux brevets. L'INAPI est chargé auprès des opérateurs économiques et des chercheurs d'assurer

- La protection de leurs propriétés industrielles en leur délivrant des titres de propriété,
- La facilitation de l'accès à l'information technique,
- La promotion et le développement des capacités inventives et innovatrices.

L'INAPI fournit les services suivants :

- La réception et l'examen des demandes de protection d'invention, de marques, de dessins et modèles et d'appellation d'origine,
- L'enregistrement, la délivrance et la publication des titres de propriété industrielle,
- L'inscription et la publication de tous les actes affectant les droits de propriété industrielle,
- L'information juridique en matière de propriété industrielle,
- L'information technique en matière de brevets.

4.4- Centre technique des industries agroalimentaires (CTIAA).

Dans le secteur industriel, un nouveau centre, dédié aux industries agroalimentaires (CTIAA), a été fondé en 2012. Le Centre vise à renforcer la compétitivité de l'industrie en fournissant un appui technique individuel ou collectif aux entreprises de la branche industrie agroalimentaire. A travers de multiples fonctions implémentées, l'appui technique apporté par le CTIAA consiste notamment à accompagner les entreprises dans leurs efforts d'innovation, d'amélioration de la qualité de leurs produits, de la maîtrise de la gestion de leurs systèmes productifs et de leur mise en conformité avec les normes et réglementations nationales et internationales.

4.5 - L'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière (ANIREF)

L'ANIREF est une agence publique sous la tutelle du [Ministère de l'Industrie](#) et dont les missions principales s'inscrivent dans le sens de la prise en charge effective de l'offre foncière. L'ANIREF est l'interlocuteur privilégié à même d'assister et d'accompagner les investisseurs potentiels qui souhaitent acquérir un bien foncier ou immobilier nécessaire à la réalisation de leurs projets. L'agence déploie un programme de développement de 42 parcs industriels aux normes internationales à travers le territoire national.

4.6 - Centre Algérien du contrôle de la qualité (CACQUE)

Le [CAQUE](#) est un espace intermédiaire qui constitue un soutien technique visant à accompagner les entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de promotion de la qualité de la production nationale. Le CACQUE dispose de 20 laboratoires de contrôle analytique (Produits agroalimentaires, produits cosmétiques et d'hygiène corporelle, des produits industriels).

4.7 - Les institutions d'incubation des entreprises.

Au sens de la réglementation Algérienne¹ la pépinière d'entreprise, dite aussi « incubateur » est une structure publique d'appui, d'accueil, d'accompagnement et de soutien aux promoteurs de projets. L'assistance apportée aux promoteurs consiste essentiellement à :

¹ Sur la question des incubateurs en Algérie voir : <http://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2003/F2003013.pdf>

- Héberger durant une durée déterminée (en général 24 Mois) les porteurs de projets et offrir les services de location de bureaux, de matériel informatique, de la documentation et des moyens de communication et de reprographie (Réseau internet, Fax téléphone, photocopie et tirage).

- Accompagner les promoteurs de projets dans toutes les démarches auprès des institutions financières et des fonds d'aides publiques, offrir un conseil personnalisé au plan financier, juridique, fiscal, Commercial et technique ; organiser toute forme d'animation, d'assistance, de formation spécifique et de suivi des porteurs de projets jusqu'à maturation et création de leur entreprise.

En Algérie, il existe trois types d'incubateurs : Les **incubateurs génériques** dédiés aux PME et localisées dans les wilayates, **les incubateurs technologiques** pilotés par le Ministère de la Poste et des Technologies de l'information et de la Technologie (MPTIC) et les **incubateurs académiques** en projet au niveau des universités.

A ce jour, l'Algérie dispose d'incubateurs génériques localisés à Oran, Annaba, Khenchella Adrar Bordj Bou Arréridj, Biskra, Ghardaia, Oum El Bouaghi, El Bayadh et Béchar. Par ailleurs, et sous **l'égide de l'Agence Nationale de Promotion et de Développement des Parcs Technologiques (ANPT²)**, **des incubateurs technologiques ont été implantés dans les wilayate de Ouargla, Annaba, Oran, Sidi Abdellah** (2009), alors que ceux de Sétif, Constantine et Boughezoul (Médéa) sont en projet.

A titre indicatif, le parc technologique de Sidi Abdellah dispose d'un incubateur de start-up d'une capacité d'incubation de 50 PME. L'incubateur offre généralement des prestations pour les PME spécialisées dans les TIC mais les entreprises du secteur agricole et agroalimentaires peuvent y accéder à condition qu'elles intègrent les TIC dans leur processus de production.

Enfin, à la suite de la [promulgation du décret exécutif portant organisation des services communs](#), la DGRSDT s'oriente vers la création d'incubateurs au sein des universités. Ces derniers sont considérés comme « une structure d'accueil et d'accompagnement d'un projet innovant ayant un lien direct avec la recherche, aide le porteur de projet à formaliser son idée et à valider sa faisabilité à long terme. Il offre aux porteurs de projets un appui en matière de formation, de conseil, de financement et les héberge jusqu'à la création de l'entreprise » (Art. 11 du Décret exécutif n° 12-293).

5- CENTRES TECHNIQUES ET DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

Outre [les universités](#) et les [Ecole Nationale Supérieures](#), l'Algérie dispose de plusieurs instituts et centres de recherche spécialisés qui développent des activités de partenariat (Dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des ressources biologiques) avec les entreprises notamment les PME et les exploitations agricoles. Ces institutions offre une expertise spécifique indéniable pouvant être mobilisée au profit des projets de lancement d'entreprises innovantes.

Trois institutions de recherche, sous l'égide du [MADRP](#), activent dans le domaine de l'agriculture ([INRAA](#)), les forêts et les ressources forestières ([INRF](#)) et la pêche ([CNRDPA](#)). Par ailleurs, sous la tutelle du [MADRP](#), il existe des institutions spécialisées par filière mais orientées vers le développement des grandes cultures ([ITGC](#)), l'arboriculture fruitière et la viticulture ([ITAFV](#)), la protection des végétaux ([INPV](#)), les cultures maraichères et industrielles ([ITCMI](#)) et l'agriculture saharienne (ITDAS).

² L'ANPT est une Agence publique (EPIC) spécialisée dans le développement des cybers parcs technologiques. L'ANPT a été créée par Décret exécutif n°04-91 du 24 mars 2004 sous tutelle du ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (M.P.T.I.C).

D'autres centres de recherche, relevant de la [DGRSDT](#), développent des activités de recherche-développement dédiées :

- Aux énergies renouvelables ([CDER](#)).
- Aux analyses physico-chimiques ([CRAPC](#)) [des produits naturels](#) et [de la chimie de l'environnement](#). Le centre de recherche [CRAPC](#) est équipé pour réaliser des [prestations de service en analyses physico-chimiques](#) afin d'assurer la qualité des produits. Il constitue de ce fait, un pôle de compétence et d'expertise dans les domaines de l'environnement, de l'agroalimentaire et de la santé.
- Aux Biotechnologies ([CRBt](#)), notamment les biotechnologies [appliquées à l'agriculture](#), à la [santé](#), [aux industries agroalimentaires](#), [l'environnement](#) et [aux processus industriels](#).
- Aux recherches sur l'agriculture en régions arides ([CRSTRA](#)). Ce centre dispose de divisions de recherche sur les [ressources biologiques](#) ainsi que les biotechnologies appliquées à la [valorisation des produits et des sous-produits du palmier dattier](#).

Enfin, un centre de développement des ressources biologiques ([CNDRB](#)), sous la tutelle du [Ministère des ressources en eau et de l'environnement](#), développe d'intéressantes activités sur la conservation de la diversité biologique des ressources végétales en Algérie

6- LES BANQUES ET LES SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT.

Le financement des entreprises et des PME Algériennes est le fait des banques et des sociétés d'investissement.

6.1-Les Banques

Outre la [Banque Nationale d'Algérie](#) et la [Banque du Développement Local \(BDL\)](#) il existe en Algérie une banque spécialement dédiée au financement de l'agriculture : La [Banque pour l'Agriculture et le Développement Rural \(BADR\)](#)

La BADR est une Banque spécialisée dans le financement des activités de développement du secteur agricole et la promotion du monde rural. L'institution offre [plusieurs services](#) pour les entreprises, les agriculteurs et les jeunes.

6.2-Les sociétés d'investissement

▪ La Financière Algéro-Européenne de Participation-SPA

La FINALEP assure le financement au profit de jeunes investisseurs. L'aide concerne une **participation au capital** et à la gestion des projets et leur développement. Les relais du dispositif de financement sont confiés aux 6 agences de la Banque de développement local ([BDL](#)), et 6 agences du **crédit populaire d'Algérie (CPA)**, implantées dans ces six wilayas (Tipaza, Sétif, Skikda, Jijel, Sidi Bel Abbès, et El Bayadh).

Le montant maximum de la participation est plafonné à **50 millions de DA** par entreprise dans la limite des **49 % du capital de cette dernière**.

▪ El Djazair Istithmar- SPA

Société de capital investissement intervenant sur le financement des fonds propres des PME, notamment le financement des nouvelles entreprises dédiées aux NTIC (les start-up), et la mise à niveau des PME. Les [conditions d'éligibilité](#), les [modalités de participation](#), le [processus de participation](#) ainsi que le [dossier de participation](#) sont disponibles sur le [site internet de la société](#).

7- LES ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

En ce qui concerne le régime des assurances pour les PME en Algérie voir le lien : <http://www.cna.dz/En-savoir-plus/Assurances-obligatoires/Les-assurances-obligatoires-des-PME-PMI>

Dans le secteur agricole, le [CNMA](#) assure la couverture des risques pour les exploitations et les entreprises agricoles.

Pour plus de détails sur les assurances en Algérie voir le guide complet élaboré par KPMG téléchargeable [ici](#)

8- ETUDES-CONSEIL ET PROMOTION DES CONNAISSANCE SUR LES MARCHES

La création et le développement des PME innovantes exigent une fine connaissance des acteurs, des marchés des produits et des technologies, une expertise industrielle avérée et une maîtrise du management général des PME. Plusieurs cabinets-Conseil et des Plateformes offrent des prestations et des informations dans ce sens.

8.1-Cabinets d'Etudes et de Conseil

Un catalogue des Bureaux d'Etudes, de et de Conseils exerçant en Algérie dans les différents domaines est disponible sur le site du [Ministère de l'industrie](#).

Des Cabinets-Conseil nationaux et des centres de développement offrent, en outre, des prestations au profit des entreprises et des PME :

- Bureau national des études pour le développement rural (**BNEDER**).
- Le Centre des Techniques de l'Information et de la Communication (**CETIC**).
- Le Centre Technique des Industries Agroalimentaires (**CTIAA**).

A ces cabinets nationaux il y a lieu de rajouter les grands cabinets internationaux activant en Algérie et disposant d'une forte connaissance des structures du marché national, à savoir :

- Le Cabinet [KPMG Algérie](#)
- Le [Cabinet d'Expertise Industrielle](#)
- Le Cabinet [Deloitte Algérie](#)
- Le Cabinet [Ernst and Young Algérie](#)
- Le Cabinet [PricewaterhouseCoopers](#)

8.2-ANIMA Investment Network

Plateforme multi-pays de coopération pour le développement économique en Méditerranée. Le réseau ANIMA coordonne des agences nationales et régionales de promotion des investissements, des territoires, des organisations internationales, des associations d'entrepreneurs, des pôles d'innovation, des investisseurs et des instituts de recherche. Il est piloté depuis Marseille (France) et présidé par Monsieur Khalil Laabidi, Directeur général de FIPA Tunisie.

ANIMA Investment Network a pour vocation de promouvoir l'économie des pays de la Méditerranée, de favoriser la mise en réseau et la coopération entre les différents acteurs économiques de la zone euro-méditerranéenne. Pour cela, ANIMA met en place des outils d'intelligence économique sur les marchés méditerranéens, et met en oeuvre des projets destinés à améliorer l'attractivité des territoires, le développement des échanges et la coopération économique entre pays en Méditerranée.

8.3- Agence Algérienne de Promotion du Commerce Extérieur (ALGEX)

L'ALGEX est chargée de la promotion et développement des exportations. Agence algérienne de promotion des exportations, est en charge de la promotion des exportations des entreprises algériennes à l'étranger. En particulier, il s'agit de fournir les informations nécessaires aux exportateurs pour développer leur activité et d'appuyer financièrement leur participation aux foires et salons internationaux. (Veille commerciale et réglementaire ainsi que les études prospectives).

9- LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

▪ **Conseil National Consultatif pour la promotion des PME (CNC-PME)**

Le CNC PME est un organe consultatif, chargé de promouvoir le dialogue et la concertation d'une manière régulière et permanente, entre les PME et leurs associations professionnelles d'une part et les pouvoirs publics d'autre part, sur des questions d'intérêt national portant sur le développement économique et particulièrement sur la promotion des PME et de l'artisanat.

Chambre nationale du commerce et de l'industrie (CACI)

Etablissements publics à caractère industriel et commercial placées sous la tutelle du Ministère chargé du commerce, les CACI assurent (à travers le réseau des CCI) des missions de représentation des entreprises; d'animation , de promotion et d'assistance aux entreprises; de formation , d'enseignement et de recyclage, d'arbitrage ,de médiation et de conciliation.

ANNUAIRE

AGENCE NATIONAL DE SOUTIEN A L'EMPLOI DES JEUNES (ANSEJ)

Directeur général : Mr. ZEMALI Mourad

Adresse : 08, Rue Arezki Ben Bouzid, El Annaser, Alger, Algérie

Tél : +213 21 678 218 / +213 21 678 235 / +213 21 678 236 / +213 21 678 239/ +213 21 672 792 /

Fax : +213 21 676 892 / +213 21 676 893

Web: <http://www.ansej.org.dz/>

Emails: info@ansej.org.dz, contact@ansej.org.dz

AGENCE NATIONAL DU MICRO-CREDIT (ANGEM)

Directeur: Mr. Mohamed El Hadi Aouaidjia

Adresse : Cité AADL Ain Nadja, 16105, Alger, Algérie

Téléphone : +213 (0) 21 54 40 81/ +213 (0) 21 56 42 63

Fax : +213 (0) 21 44 59 15

Web : <http://www.angem.dz>

Email : contact@angem.dz

AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE (ANDPME)

Adresse: 34, Avenue Mohamed Belkacemi, les Annassers - Alger

Tél: +213 21 77 40 36 - 021 47 06 44/47

Fax: +213 21 47 06 93

Web: <http://www.andpme.org.dz>

Email: dr.alger@andpme.org.dz

AGENCE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS (ANDI)

Directeur général : M. Abdelkrim MANSOURI, Directeur Général

Adresse: 27, Rue Mohamed MERBOUCHE, Hussein Dey, Alger

Tél. : (+213) 021 77 32 62/63

Fax : (+213) 021 77 32 57

Web: www.andi.dz

Email : information@andi.dz

AGENCE ALGERIENNE DE PROMOTION DU COMMERCE EXTERIEUR (ALGEX)

Directeur général : M. Mohamed BENNINI

Adresse: Route nationale N° 5, Cinq maisons - Mohammadia, Alger

Tél. : (+213) 021 52 12 10 / (+213) 021 52 28 03

Fax : (+213) 021 52 11 26

Web: www.algex.dz

Email : info@algex.dz

AGENCE NATIONALE D'INTERMEDIATION ET DE REGULATION FONCIERE (ANIREF)

Directrice Générale : Mme Hassiba MOKRAOUI.

Adresse: 13, Avenue Mustapha Sayed El-Ouali, Alger.

Tél. : (+213) 021.71.67.45 / Fax : (+213) 021.71.67.50.

Web: www.aniref.dz

Email: contact@aniref.dz

AGENCE NATIONALE DE VALORISATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (ANVREDET).

Directrice : Pr. D. HALLICHE

Adresse : 23, Avenue Slimane ASSELAH (EX : Robertseau), Telemly, Alger

Téléphone : 021 63 90 07

Fax : 021 63 87 13

Web: <http://www.anvredet.org.dz/>

Email: info@anvredet.org.dz

ANPT : AGENCE NATIONALE DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES PARCS TECHNOLOGIQUES

Directeur : Mr. Youcef Aklouf

Adresse: Cyberparc de Sidi Abdellah. Route nationale n°63, Rahmania .Zéralda
Alger, Algérie

Phone: + 213 (0)21 10 00 08

Web: <http://www.anpt.com.dz/>

ANIMA INVESTMENT NETWORK

Coordinateur : Monsieur Khalil Laabidi

Adresse : 11 bis rue St-Ferréol. 4ème étage. F-13001 Marseille. France

Tél : 33 (0)4 96 11 67 60

Fax : 33 (0)4 96 11 67 61

Web: <http://www.animaweb.org/fr>

Email. contact@anima.org

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Président Directeur Général: Boualem Djebbar

Adresse : 17, Bd Colonel Amirouche, B.P 484, Alger.

Phone: + 213 021 63 49 22

Web: <http://www.badr-bank.dz/>

E-mail : contact@badr-bank.dz

BANQUE NATIONALE D'ALGÉRIE (BNA)

Président Directeur Général : M. ABOUD Achour

Adresse : 8, Boulevard Ernesto Che Guevara, Alger

Phone: + 213 021 43 99 98 / 021 43 96 15

Fax : 021 43 94 94

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (BDL)

Président Directeur Général : M. KRIM Mohamed

Adresse : 5, rue Gaci Amar, Staoueli, Alger

Téléphone : 021 39 28 20 / 39 52 15

Fax : 021 39 37 57

BUREAU NATIONAL DES ETUDES POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL (BNEDER).

Directeur : Mr. SALAH-BEY Aboud

Adresse : Bouchaoui, Chéraga, Alger

Phone : +213 0 23 27 61 37

Fax : +213 023 27 61 39

Web: <http://www.bneder.dz/>

Email : bnedercontact@yahoo.fr, bneder76@gmail.com, bneder108@gmail.dz

CAISSE DE GARANTIE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT - PME

Directeur général : M. Ammar DAOUDI

Adresse: 34, Avenue Mohamed BELKACEMI, Les Annassers. B.P.677 El Madania 16075 Alger

Phone: (+213) 021.47.66.27 /(+213) 021.77.24.21

Fax : (+213) 021.47.66.28

Web: www.cgci.dz

Email : cgci-pme@wissal.dz

CHAMBRE NATIONALE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE (CACI)

Directeur Général : M. Mohamed CHAMI

Adresse : Palais consulaire 6,Bd Amilcar Cabral. CP 16003 Alger. BP 100 Alger 1er novembre. Place des Martyrs. Alger

Phone : 021 96 77 77 / 021 96 66 66

Fax: 021 96 70 70

Website: <http://www.caci.dz/>

CENTRE ALGERIEN DU CONTROLE DE LA QUALITE ET DE L'EMBALLAGE (CACQUE)

Directeur général : M. Djamel ABAD

Adresse: Route Nationale N° 05, El Alia, Bab Ezzouar - Alger

Tél. : (+213) 021 24 31 65

Fax : (+213) 021.24.30.11

Web: www.cacqe.org

Email : contact@cacqe.org

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE (CNRDPA)

Adresse:11 boulevard Colonel Amirouche, Bou-Ismaïl. Wilaya de Tipaza - Algérie

Tél: (+213)-24-32-64-11 / (+213)-24-32-64-12

Fax: (+213)-24-32-64-10.

Web: <http://www.cnrdfa.dz/>

Email : cnrdpa@mpeche.gov.dz

CENTRE DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Directeur :

Adresse : Cité des 208 logements BP 29, wilaya de Boumerdès

Phone / Fax. : + 213 021 24 20 54

Web : <http://www.cetic.dz/>

Email : dg-cetic@cetic.dz

CONSEIL NATIONAL CONSULTATIF POUR LA PROMOTION DES PME (CNC-PME)

Président : M. Zaim BENSACI

Adresse: 34, Avenue Mohamed BELKACEMI, Les Annassers, 16075 Alger.

Tél. : (+213) 021.77.25 47

Fax : (+213) 021.77.25.59

Web: www.cnc-pme.org

Email : cncpme@cnc-pme.org

CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES (CTIAA)

Directeur Général : Dr Mustapha Khali

Adresse : Rue Ibn Khaldoun. Wilaya de Boumerdes - Algérie

Phone : +213 (0) 24 79 38 20 / +213 (0) 24 79 38 21

Fax : +213 (0) 24 79 38 20 / +213 (0) 24 79 38 21

Web: <http://www.ctiaa.dz/>

Email: contact@ctiaa.dz

CAISSE NATIONALE DES SALARIES (CNAS)

Directeur : Dr. Tidani Hassan Haddam

Adresse : Route des deux bassins, Ben Aknoun, BP 63, Alger

Phone: 021.91.16.66 / 021.91.16.61

Web: <http://www.cnas.dz/SiteFrancais/index.php>

Email: celluleecoutecommunication@cnas.dz

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE DES NON-SALARIES (CASNOS)

Adresse : 5, Passage Abou Hamou Moussa (ex-Daguerre), Alger

Tél.: 021 78 21 60 / 021 78 21 27

Fax: 021 78 21 28

Website: <http://casnos.com.dz/>

E-mail: contact@casnos.com.dz

CRÉDIT POPULAIRE D'ALGÉRIE (CPA)

Président Directeur Général : Mr. BOUDIAB Omar

Adresse: 2, Boulevard Colonel Amirouche, Alger, Algérie

Phone : 023 50 32 96 / 50 32 91

Fax : 023 50 32 76

CAISSE NATIONALE DE LA MUTUALITE AGRICOLE

Directeur : Mr BENHABILES Cherif -

Adresse : 24, boulevard Victor Hugo 16100 Alger Centre, Algérie

Phone : 021-74-35-31- 021-74-33 -28

Fax: 021 74 50 21

Web: <http://www.cnma.dz/>

Email : cnma@cnma.dz

DIRECTION DE L'INNOVATION ET DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (DGRSDT/MESRS)

Adresse : 128 Chemin Mohamed Gacem, El madania - Alger

Site Internet : <http://www.dgrsdt.dz/>

Personnes de contact:

-Directeur : Prof SELLAMI Mokhtar

Tél & Fax : +213 (0)21 27 57 24

Email: m.sellami@dgrsdt.dz

Sous-directeur de la valorisation des résultats de la recherche et de la vulgarisation

Mr LAKEHAL Abderrahmane

Tél & Fax : +213 (0) 21 27 64 67

Email: a.lakehal@dgrsdt.dz

Sous-directeur du développement technologique et du partenariat

Mr HAMOULI Djamil

Tél & Fax: +213 (0)21 27 66 80

Email: d.hamouli@dgrsdt.dz

Sous-directeur de l'information et des indicateurs scientifiques et techniques

Mr HARIK Hakim

Tél & Fax: +213 (0)21 27 64 52

Email: h.harik@dgrsdt.dz

Sous-directeur de l'innovation et de la veille technologique

Mme SOUAMI Ferial

Tél & Fax: +213 (0)21 27 64 46

Email: f.souami@dgrsdt.dz

DIRECTION DE LA FORMATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA VULGARISATION (DFRV/MADR)**SOUS-DIRECTION DE LA RECHERCHE (DFRV/MADR)**

Directrice : Mme Hamana Korichi

Adresse : 12, Avenue Colonel Amirouche. Alger

Phone : 213 (0) 23.50.32.38

Fax: + 213 (0) 23.50.31.17

Web: <http://www.minagri.dz>

Email: likidz@yahoo.fr

EL DJAZAIR ISTITHMAR- SPA

Adresse: 45, Avenue des frères ABDESSLAMI. Kouba. Alger

Phone: + 213 (0)21 28 79 79

Fax: + 213 (0)21 28 79 79

Web: <http://www.eldjazair-istithmar.dz/>

Email: dg@eldjazair-istithmar.dz

ERNEST & YOUNG

Adresse: Algeria Business Center. Pins Maritimes. Mohammedia. Alger – 16320. Algeria

Phone: +213 21 89 11 56

Fax: +213 21 89 11 66

Web: <http://www.ey.com/DZ/fr/>

Email: algerie.contacts@dz.ey.com

FINANCIÈRE ALGÉRO- EUROPÉENNE DE PARTICIPATION, SPA (FINALEP)

Adresse: Route Nationale N°11 Villa CHEZA, Staoueli, Alger, Algérie

Tél - 021 39 34 94

Fax : 021 39 20 20

Web: www.finalep.com.dz

FONDS DE GARANTIE DES CREDITS AUX PME (FGAR)

Directeur général : Mr. Abdenmour HOUAOUI

Adresse: 166, Lotissement Saidoun Mohamed, Kouba, Alger

Tél. : (+213) 021.29.78.88

Fax : (+213) 021.28.29.17

Web: www.fgar.dz

INSTITUT NATIONAL DE DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE (INAPI)

Directeur général : Mr. Abdelhafid Belmehd

Adresse : 42 Rue Larbi Ben M'hidi, Alger.

Phone: +213 21 73 2 2 17

Web: <http://www.inapi.org/>

Email : dpitt@inapi.dz

INSTITUT ALGERIEN DE NORMALISATION (IANOR).

Directeur général : M. Mohamed Chaieb AISSAOUI
Adresse: 5 et 7, Rue Abou Hamou Moussa, BP 104 RP - Alger
Tél. : (+213) 021.64.20.32 / (+213) 021.64.21.41
Fax : (+213) 021.64. 17.61 / (+213) 021.64.23.16
Web: www.ianor.org
Email : ianor@ianor.org

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE D'ALGERIE (INRAA)

Directeur : Pr. Chehat Foued
Adresse : 2, Rue des frères Ouaddek - B.P. 200 Hacene Badi - El Harrach, Alger - Algérie
Tél : 023 828 564/ 023 828 565/ 023 828 566
Fax : 023 828 563
Web: <http://www.inraa.dz>
Mail de contact:
Pr. **Chehat Foued** (Directeur) : foued.chehat@gmail.com
Mr. **Chouaki Salah** (Directeur Adjoint): chouaki.s@gmail.com
Mr. **Ferrah Ali**: aliferrah@gmail.com
Mr. **Abdelfettah mourad**: afmourad@hotmail.com

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE FORESTIERE (INRF)

Directeur : Dr. Zentouche
Adresse : BP 37 Chéraga Alger,
Tél. /Fax: 021 90 10 26 / **Tél:** 021 90 12 33,
Web: <http://www.inrf.dz/>
Email : info@inrf.dz

INSTITUT TECHNIQUE DES GRANDES CULTURES (ITGC)

Directeur Général : Dr. Zeghouane Omar
Adresse : 1 Rue, Hacene Badi. BP 16 El-Harrach 16200, Alger
Tél.: 023.828.553 / 54
Fax: 023.828.553 / 54
Web: www.itgc.dz
Email: contact@itgc.dz

INSTITUT TECHNIQUE DE L'ARBORICULTURE FRUITIERE ET DE LA VIGNE (ITAFV)

Directeur général : Mr. Mendil Mahmoud
Adresse : Tessala El Merdja, Birtouta, Alger
Tél : +213 (0) 21.40.03.37 à 41.
Fax : +213 (0) 21.40.03.41
Website : <http://www.itafv.dz>
Email : itaf@itafv.dz

INSTITUT NATIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX (INPV)

Directeur Général : M. Khaled Moumen
Adresse : 12, Avenue des Frères Ouaddek Hacén Badi - EL HARRACH - BP.80 El-Harrach - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 82 88 85
Fax: +213 (0) 23 82 88 96
Web: <http://www.inpv.edu.dz>
Email : contact@inpv.edu.dz

INSTITUT TECHNIQUE DES CULTURES MARAICHÈRES ET INDUSTRIELLES (ITCMI).

Directeur : Mr. Said Amrar

Adresse: BP 50 Route de Morétti Staouéli, Alger

Tél : (+213) 021 39 36 90/91

Fax : (+213) 021 39 36 92

Website: <http://www.itcmidz.org/>

Email : itcmi2008@gmail.com

INSTITUT TECHNIQUE DE L'AGRICULTURE SAHARIENNE (ITDAS)

Directeur : Mr. Malek Belguedj

Adresse : Ain Ben Naoui Commune El Hadjeb BP 27, Ben Naoui, Biskra, Algérie

Téléphone : 033 75 42 83 / 033 75 43 74 / 033 74 55 87 / 033 75 41 92

Fax : + 213 033 75 41 89

KPMG ALGERIE SPA

Adresse : Immeuble KPMG, lot 94, Centre d'Affaires de Bab Ezzouar, Alger, Algérie.

Phone : 00 213 (0) 982 400 877 / 00213 21 98 85 00

Fax : 00 213 (0) 982 400 835

Web: <http://www.kpmg.com/>

PRICEWATERHOUSECOOPERS AIGERIE

Mr. Said Benikene

Adresse : Lotissement Piette n°56, Rue n°6, Alger 16 000

Tél. : + 213 21 48 41 83

Fax : + 213 21 48 44 27

Web: <http://pwc-algerie.pwc.fr/>